

CONTRAT 1148
N/REF : 2/06/2024 0H15 C:000300 I:00748
V/REF : Contrat N°001148 du 11/05/2023

SAS SETH

**BD PAUL HUTIN DESGREES
35200 RENNES**

IMMEUBLE : CARREFOUR MARKET
BD PAUL HUTIN DESGREES
.
35000 RENNES

Rennes, le 12 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : SEPARATEUR - CONTACTER MR TREHU 06 33 66 90 38 - 02 99 32 04 05
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. S TREHU

ENTRETIEN DU 13/03/2024
STATION CARBURANTS :
- 1 SEPARATEUR A HYDROCARBURES 2 M3
- 1 RESEAU EAUX PLUVIALES

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS LIQUIDES HYDROCARBURES : 263,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 4080240

Date de dernière révision des prix : 1/06/2024

Prix de base du contrat	:	239,38
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2023	Valeur	: 133,8
	Mois de l'indice de révision	: 03/2024	Valeur	: 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	Entretien Séparateur/Réseau Ep	1/AN	247,14		247,14
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
2,00	M3 de déchets hydrocarbures traités		271,53		543,06
	TOTAL H.T.				790,20
	T.V.A. a 20,00%				158,04
	TOTAL T.T.C.En EURO				948,24

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.